

qu'on demandât à leurs directeurs aucune autre garantie que celles qui sont d'ordre public. On entendait ne dépendre que de la famille, on ne voyait pas d'autre contrôle que le sien. M. le Président a dit que l'Etat a pris les garanties qui sont d'ordre public, il a épuisé tout droit : toutes les autres garanties concernent la bonne éducation et l'instruction de l'enfant ne relevant que du droit naturel du père de famille.

Il y avait encore la question du droit de visite. Deux inspecteurs d'académie s'étaient présentés dans une maison renommée entre toutes un jour de distribution de prix, on les accueillait avec une différence marquée, mais en leur faisant observer que cet hommage s'adressait aux pères de famille, et non aux délégués de l'Université, qui n'avaient rien à voir dans la maison. Ce procédé du maître de la maison était à la fois poli et raisonnable. La préférence honorifique de l'Université n'a aucune offense contre le droit et contre la raison : c'est l'Etat son qui a le droit de surveillance pour ce qui est d'ordre public, et il ne peut exercer ce droit que par l'intermédiaire des magistrats qui sont institués pour faire respecter l'ordre public, et qui accomplissent ce mandat selon les formes légales et générales d'ordre public.

Quoi qu'il en soit, l'Université provoqua, en 1865, la création de cours rivaux professés par des maîtres choisis dans son sein, patronnés et subventionnés par l'Etat et par les municipalités des villes. Cette tentative ne fut pas heureuse; en dehors de Paris le nombre des élèves varia de dix à cinquante, et après la guerre, en 1871, plusieurs de ces cours ne prirent que pour quelques efforts qu'on ne tenta plus de renouveler. C'est ce qui est dans les cours libres donnés les résultats qu'on en avait espérés. On dissimule cet échec en disant que l'expérience n'a pas été faite dans des conditions propres à en faciliter le succès; que les résistances rencontrées ou sourdes que l'institution a rencontrées dès le début n'ont jamais désarmé.

Pourquoi ces résistances que n'avaient pas rencontrées les cours libres? Comment ceux-ci ont-ils pu prospérer malgré le mauvais vouloir officiel et réduits à leurs propres forces, alors que les cours officiels, malgré la protection et les subventions de l'Etat et des municipalités, n'ont pu se soutenir? — C'est que les cours libres étaient, comme nous l'avons démontré, plus que suffisants pour répondre aux besoins de l'enseignement, et que dans les cours libres l'enseignement était conforme à l'esprit de la famille, tandis que l'enseignement officiel avait pour but d'imposer aux élèves un esprit qui n'était pas celui des parents; c'est que les cours officiels imposaient un programme uniforme et obligatoire, tandis que les besoins d'instruction étaient divers, c'est à la famille qu'appartient de former ou de choisir le programme qui lui convient.

Or, les causes qui ont fait échouer les cours officiels se rencontrent toutes dans l'institution des lycées de filles, et elles y sont aggravées par le classement. Ni dans les pensionnats, ni dans les externats, les mères ne pourront surveiller leurs enfants; leur surveillance ne pourra plus s'exercer, ni sur l'enseignement, ni sur la conduite, elles ne pourront pas ce qu'on pourra faire de leurs filles. L'Université leur offre ses brevets comme garantie de capacité scientifique; mais ce sont les garanties de vertu? — C'est que le plus utile à la femme, dit excellemment M. Gréard, ce n'est pas le mieux en elle, ce n'est pas ce qui lui reste du savoir acquis, ce n'est pas le prix, toujours assurément fort estimable, c'est l'esprit même que ce savoir a contribué à former. Le premier souci d'une éducation bien dirigée, doit être d'inspirer à la jeune fille cette haute culture morale qui crée la personnalité humaine. Cette haute culture morale, l'Université ne la donne pas; M. de Saint Marc Girardin l'a dit: « Nous n'avons pas, si elle était vraie, à combien plus forte raison, depuis qu'on a banni la religion de l'enseignement officiel? Ce qui est, c'est ce qui vient d'en haut, ce qui vient de Dieu, n'avoir souci que de ce qui est en bas, c'est s'abaisser. Je n'entends pas qu'on puisse être vertueux sans religion, écrivait à d'Alembert J.-J. Rousseau; je suis longtemps cette opinion trompeuse, dont je suis trop désabusé.

Napoléon, qui n'était pas un dévot, le pensait ainsi. A propos du programme de l'institution d'Ecocourt, il écrivait au grand chancelier, le 15 mai 1809: « Il faut que les élèves fassent chaque jour des prières régulières, entendent la messe et reçoivent des leçons sur le catéchisme. Cette partie de l'éducation est celle qui doit être la plus soignée. La loi du 22 décembre 1880 n'aura donc eu d'autres résultats que d'entraîner l'Etat et les communes dans des dépenses considérables et inutiles. L'entrepreneur du *Mémoire*, lui-même, ne seza pas trompé de l'insuccès. « Pour en apprécier les dispositions de détail, dit-il, il faut attendre l'expérience, qui prononcera. Une institution d'un caractère si nouveau et si différent de ce qui est dans les mœurs qu'il est difficile de s'en rendre compte sans avoir été introduit avec une liberté de vues tempérée par la sagesse. » On ne peut pas avoir plus clairement la violence qui est faite ici à l'opinion publique. Il ne s'agit de rien moins que d'introduire le scepticisme dans les mœurs par une institution d'un caractère nouveau, qui aurait pour résultat d'étendre l'idée de Dieu dans la conscience des jeunes filles. Ce n'est pas là une question simplement politique: C'est une question sociale sur laquelle doivent être d'accord les hommes sensés de toutes parts. La grande erreur, la grande faute de tous les novateurs est de s'imaginer que la société repose sur des institutions arbitraires que l'on peut changer capricieusement et impunément. Mais, dit Montaigne, « s'ils sont assez fous, ils ne sont pas assez forts ». Autre chose est un dogme sérieux, digéré, autre chose est une impression superficielle, laquelle, nées de la débâcle d'un esprit démanché, vont se démanteler et incertainement démantelées qui tâchent d'être pires qu'ils ne peuvent être.

On aura beau faire, Dieu gardera dans sa main le monde, qu'il a créé, qu'il gouverne, qu'il conserve, qu'il tient suspendu dans l'espace inconcevable et incommensurable. L'homme peut se mouvoir librement dans cette main toute puissante; mais s'il prétendait en sortir, et qu'il en eût la possibilité, il ne pourrait que s'abîmer dans le néant.

EMMANUEL DE CURZON.

P. S. — Notre article était écrit, lorsque se sont produites les doléances de la Revue de l'enseignement secondaire des jeunes filles, constatant l'insuccès, prévu par nous, des lycées et collèges féminins. « Les classes dirigeantes, dit elle, ont des écoles des institutions sont destinées, sont loin d'être d'accord pour reconnaître l'existence de l'esprit de parti continu et continuera longtemps encore à leur préférer les convents et les institutions cléricales. »

Nous jugeons inutile de discuter l'article de la Revue; nous nous bornons à enregistrer l'aveu de l'insuccès, dans lequel l'esprit de parti est pour rien. Les classes dirigeantes prouvent qu'elles entendent diriger l'éducation de leurs filles selon leurs convictions et leurs intérêts; c'est leur droit et leur devoir. E. G.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier).

Séance du mardi 8 mai 1883.

Présidence de M. LE ROYER. La séance est ouverte à 2 heures. Les récidivistes. La Chambre aborde la suite de la discussion du projet relatif aux récidivistes. Elle discute l'article 3. Après les observations de M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, qui rappelle le réent pillage des boulangeries, la Chambre repousse un amendement de M. Gatinet, tendant à assimiler les crimes et délits politiques aux faits connexes, quels que soient leur qualification.

L'article 3 est adopté. M. BRUN, ministre de la marine et des colonies, déclare que le ministère de la marine accepte les charges causées par l'application de la loi sur les récidivistes. Le ministre fera en sorte qu'ils soient traités comme ils doivent l'être.

M. PERINNOTTE à l'administration de livrer les forçats aux entrepreneurs, qui les emploient pour des fins dérisoires. L'orateur craint que la transportation soit nuisible aux intérêts de l'Etat et de la colonisation. Après une longue discussion, l'article 15, établissant les lieux de relégation, est adopté.

Les autres articles et l'ensemble du projet sont adoptés. L'orateur prie que la transportation soit nuisible aux intérêts de l'Etat et de la colonisation. Après une longue discussion, l'article 15, établissant les lieux de relégation, est adopté.

Sur la demande de M. Rouvier, appuyée par M. Waldeck-Rousseau, l'article 23 rattachant le service de relégation au ministère de l'intérieur est repoussé. M. WALDECK-ROUSSEAU demande que le service de relégation reste rattaché à l'administration des colonies. Les autres articles sont adoptés.

Les autres articles sont adoptés. M. DE LANTJUNAIS au nom de la droite relève les déficiences de la loi qui laisse de côté le grand principe de la proportionnalité des peines. L'orateur l'aurait préféré de rechercher des moyens moralisateurs que la religion possédait, cependant il votera la loi, car avec les écoles sans Dieu, elle sera plus nécessaire que jamais.

Le projet est adopté après la première délibération par 408 voix contre 51. La séance est levée à 5 heures. La prochaine séance est fixée à jeudi.

Présidence de M. LE ROYER. La séance est ouverte à 2 heures. Le procès-verbal de la séance précédente, lu par M. Edouard Millaud, l'un des secrétaires, est adopté.

M. CUVINOT dépose le rapport sur le projet de loi relatif à un régime des eaux. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la mort de M. Elzéar Pin, sénateur de Vaucluse. Il fait son éloge funèbre et exprime les regrets que cette perte cause à ses collègues.

Le Sénat adopte deux projets de loi d'intérêt local. Il adopte également un projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 300,000 francs au budget du ministère de l'agriculture pour encouragements aux pêches maritimes.

L'emprunt de Tourcoing. Le Sénat adopte le projet de l'emprunt de Tourcoing. L'hypothèque maritime. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de loi tendant à modifier la loi du 10 décembre 1871 sur l'hypothèque maritime.

Le Sénat passe à la discussion des articles. Les articles 1 à 25 sont adoptés. M. BRUNET, à propos de l'article 26, demande que le consentement de toutes les parties ne soit pas nécessaire pour que la vente du navire puisse être faite devant un autre tribunal civil, soit en l'étude d'un notaire, soit par un courtier conducteur de navire.

M. BARNE, rapporteur, défend le texte adopté par la commission. Après quelques observations de M. le rapporteur, l'amendement de M. Brunet est mis aux voix et adopté. L'ensemble de l'article 26 est adopté.

Les articles 27 à 32 sont adoptés. Le premier paragraphe de l'article 33 est adopté avec une nouvelle rédaction proposée par M. Brunet. La discussion s'ouvre sur le deuxième paragraphe de l'article 33.

M. DE GAVARDIE demande le renvoi de l'article à la commission, car il y a lieu d'ouvrir sur les dispositions de l'article 33 une discussion qui demanderait de longs débats. L'orateur trouve notamment que les pénalités édictées par l'article 33 devraient être augmentées. M. BARNE s'oppose au renvoi. Il déclare que les pénalités édictées par le projet sont suffisantes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier).

Séance du mardi 8 mai 1883.

Présidence de M. BRISSON. La séance est ouverte à 2 heures. Les récidivistes. La Chambre aborde la suite de la discussion du projet relatif aux récidivistes.

Après les observations de M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, qui rappelle le réent pillage des boulangeries, la Chambre repousse un amendement de M. Gatinet, tendant à assimiler les crimes et délits politiques aux faits connexes, quels que soient leur qualification.

L'article 3 est adopté. M. BRUN, ministre de la marine et des colonies, déclare que le ministère de la marine accepte les charges causées par l'application de la loi sur les récidivistes. Le ministre fera en sorte qu'ils soient traités comme ils doivent l'être.

M. PERINNOTTE à l'administration de livrer les forçats aux entrepreneurs, qui les emploient pour des fins dérisoires. L'orateur craint que la transportation soit nuisible aux intérêts de l'Etat et de la colonisation.

Après une longue discussion, l'article 15, établissant les lieux de relégation, est adopté. Les autres articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

L'orateur prie que la transportation soit nuisible aux intérêts de l'Etat et de la colonisation. Après une longue discussion, l'article 15, établissant les lieux de relégation, est adopté.

Sur la demande de M. Rouvier, appuyée par M. Waldeck-Rousseau, l'article 23 rattachant le service de relégation au ministère de l'intérieur est repoussé. M. WALDECK-ROUSSEAU demande que le service de relégation reste rattaché à l'administration des colonies. Les autres articles sont adoptés.

Les autres articles sont adoptés. M. DE LANTJUNAIS au nom de la droite relève les déficiences de la loi qui laisse de côté le grand principe de la proportionnalité des peines.

L'orateur l'aurait préféré de rechercher des moyens moralisateurs que la religion possédait, cependant il votera la loi, car avec les écoles sans Dieu, elle sera plus nécessaire que jamais. Le projet est adopté après la première délibération par 408 voix contre 51.

La séance est levée à 5 heures. La prochaine séance est fixée à jeudi.

Présidence de M. LE ROYER. La séance est ouverte à 2 heures. Le procès-verbal de la séance précédente, lu par M. Edouard Millaud, l'un des secrétaires, est adopté.

M. CUVINOT dépose le rapport sur le projet de loi relatif à un régime des eaux. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la mort de M. Elzéar Pin, sénateur de Vaucluse. Il fait son éloge funèbre et exprime les regrets que cette perte cause à ses collègues.

Le Sénat adopte deux projets de loi d'intérêt local. Il adopte également un projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 300,000 francs au budget du ministère de l'agriculture pour encouragements aux pêches maritimes.

L'emprunt de Tourcoing. Le Sénat adopte le projet de l'emprunt de Tourcoing. L'hypothèque maritime. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de loi tendant à modifier la loi du 10 décembre 1871 sur l'hypothèque maritime.

Le Sénat passe à la discussion des articles. Les articles 1 à 25 sont adoptés. M. BRUNET, à propos de l'article 26, demande que le consentement de toutes les parties ne soit pas nécessaire pour que la vente du navire puisse être faite devant un autre tribunal civil, soit en l'étude d'un notaire, soit par un courtier conducteur de navire.

M. BARNE, rapporteur, défend le texte adopté par la commission. Après quelques observations de M. le rapporteur, l'amendement de M. Brunet est mis aux voix et adopté. L'ensemble de l'article 26 est adopté.

Les articles 27 à 32 sont adoptés. Le premier paragraphe de l'article 33 est adopté avec une nouvelle rédaction proposée par M. Brunet. La discussion s'ouvre sur le deuxième paragraphe de l'article 33.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

TRAVAUX DE VOIRIE. — Demain vont commencer les travaux d'aqueduc et de pavage des rues de Crouy et de Robas. Des travaux de même nature seront entrepris, sous peu, dans la rue de l'Avocat. Une enquête est ouverte à ce sujet.

La direction des travaux attend l'autorisation de M. le Préfet du Nord, pour la construction d'un aqueduc, rue Targot; elle attend également celle du Gouvernement, pour la continuation de l'égoût collecteur.

On presse le classement de la rue de la Balance, et la construction d'aqueducs dans les rues Watt, Augier, et de Wasquehal.

LA PROCHAINE VENTE PUBLIQUE DE LAINES est fixée au mercredi 30 mai. M. L. Dolebois Beuque, cessant d'occuper de ces opérations, est désormais remplacé par M. Edouard Dechaux.

Les quantités à exposer devront lui être annoncées pour le jeudi 21 mai, et la marchandise renfermée dans ses magasins, rue de Vivers, le 26, au plus tard.

LES VOTES DE M. A. SORÉPEL. — Dans la séance du mardi 8 mai, M. A. Sorépel a voté pour le passage à une deuxième délibération du projet de loi sur les récidivistes.

UN OBIT solennel anniversaire, pour le repos de l'âme du Prince impérial, sera célébré le 14 mai (lundi) de la Pentecôte, à dix heures du matin, en l'église du Sacré-Cœur.

DON BOSCO, le saint religieux italien dont nous avons déjà plusieurs fois parlé à nos lecteurs, prêchera, vendredi, à trois heures, à Saint-Martin.

Nous trouvons dans un journal religieux cette notice sur les merveilles accomplies par don Bosco: « Ce qu'on peut avec la protection de Marie, et le courage qu'elle inspire, va jusqu'au prodige. Citons ce qui se passe en ce moment dans une ville d'Italie, à Turin. »

« Vers 1845, un jeune prêtre, Jean Bosco, qui sortait à peine des études, sans ressources pécuniaires d'aucune sorte, sans le moindre appui, se sent touché de compassion pour les enfants abandonnés des rues. Il commence à en rassembler quelques-uns et à leur faire le catéchisme; puis, la petite troupe augmentant chaque semaine, il jette un œil sur les mains de la Sainte-Vierge cette œuvre difficile, rebutante à la nature, traversée par les persécutions, et marche avec confiance à son but, le zèle de faire du bien aux déshérités de ce monde. »

C'est sous le titre de Notre-Dame des Consolations qu'il place ses protégés, leur éducation et leur avenir. Ils indifférents se riment de un confiance, les bons eux-mêmes le traitent de présuméux. Pour lui, assuré du secours de sa Mère chérie, il s'agit toujours multiplier ses recrues, sachant parfaitement la voie où et comment il trouverait le pain du lendemain. Car, après l'instruction religieuse, il voulait assurer à ces enfants un sillon et le moyen d'apprendre chacun un état. Il en eut bientôt jusqu'à cinq cents.

Il fit un jour: « Je n'ai plus rien à faire, dit-il, de mes enfants, ils sont tous occupés. » Vinrent de terribles jours de privations; mais, au bout de quelque temps, la Sainte-Vierge se montra toujours, et le nombre d'orphelins se consolida. Don Bosco n'avait ni pas fait Marie sa pourvoyeuse, son économiste et son trésorier? Il lui dit un jour: « Je n'ai plus rien à faire, dit-il, de mes enfants, ils sont tous occupés. »

« Vinrent de terribles jours de privations; mais, au bout de quelque temps, la Sainte-Vierge se montra toujours, et le nombre d'orphelins se consolida. Don Bosco n'avait ni pas fait Marie sa pourvoyeuse, son économiste et son trésorier? Il lui dit un jour: « Je n'ai plus rien à faire, dit-il, de mes enfants, ils sont tous occupés. »

« Vinrent de terribles jours de privations; mais, au bout de quelque temps, la Sainte-Vierge se montra toujours, et le nombre d'orphelins se consolida. Don Bosco n'avait ni pas fait Marie sa pourvoyeuse, son économiste et son trésorier? Il lui dit un jour: « Je n'ai plus rien à faire, dit-il, de mes enfants, ils sont tous occupés. »

« Vinrent de terribles jours de privations; mais, au bout de quelque temps, la Sainte-Vierge se montra toujours, et le nombre d'orphelins se consolida. Don Bosco n'avait ni pas fait Marie sa pourvoyeuse, son économiste et son trésorier? Il lui dit un jour: « Je n'ai plus rien à faire, dit-il, de mes enfants, ils sont tous occupés. »

« Vinrent de terribles jours de privations; mais, au bout de quelque temps, la Sainte-Vierge se montra toujours, et le nombre d'orphelins se consolida. Don Bosco n'avait ni pas fait Marie sa pourvoyeuse, son économiste et son trésorier? Il lui dit un jour: « Je n'ai plus rien à faire, dit-il, de mes enfants, ils sont tous occupés. »

« Vinrent de terribles jours de privations; mais, au bout de quelque temps, la Sainte-Vierge se montra toujours, et le nombre d'orphelins se consolida. Don Bosco n'avait ni pas fait Marie sa pourvoyeuse, son économiste et son trésorier? Il lui dit un jour: « Je n'ai plus rien à faire, dit-il, de mes enfants, ils sont tous occupés. »

CHRONIQUE LOCALE

TOURCOING

CONFÉRENCE RÉVOLUTIONNAIRE. — D'immenses affiches d'un rouge écarlate s'étaient, depuis mardi matin, sur les murs de la ville, annonçant à ses habitants l'arrivée prochaine parmi eux de la conférencière, Pauline Michel, accompagnée du citoyen Pedron, de Reims. Le dimanche prochain, à 7 heures 1/2 du soir, une conférence chez le sieur Grimoire, cabaretier, rue Ste Germaine. La conférencière traitera de la Révolution et ce qu'elle devrait être; son compagnon traitera de la Misère, ses causes et ses remèdes.

Les séigneurs, députés, conseillers généraux, d'arrondissement, municipaux, etc., etc., sont invités à la contradiction. La même conférence sera donnée le même jour, à 11 heures du matin, à Roubaix, à l'Estiminet Soferino, rue Ste Elisabeth, et à Lille, lundi prochain.

LES VOTES DE M. DEBUCHEY. — Dans la séance du mardi 8 mai, M. Debuchey a voté: 1° pour l'amendement de M. Gatinet; 2° pour le passage à une deuxième délibération du projet de loi sur les récidivistes.

CHEMIN DE FER DE TOURCOING A MENIN. — Depuis déjà plusieurs jours, on trouve de nombreux cahiers sur la voie ferrée qui conduit de Tourcoing à Menin.

On suppose que ces cahiers sont jetés par des enfants, inconscients peut-être du mal qu'ils peuvent faire. La police recherche les coupables. Nous croyons devoir prévenir les pères et les mères que la justice les rend responsables des actes de leurs enfants.

CONTRAVENTION. — Une contravention a été relevée à la charge de la nommée D..., de Tourcoing, pour avoir laissé sa voiture sans éclairage, dans le chemin des Carriers, pendant la nuit du 8 mai.

TAPAGE NOCTURNE. — La police a conduit au poste Lamin Achille, Desmetre Henri et Tragi Victor, le premier, de Roubaix, et les autres de Tourcoing.

Ces trois individus étaient ivres, et ils criaient, ils vociféraient, la nuit dernière, de façon à réveiller les plus profonds dormeurs.

FRAPPEZ, ET... ON N'OUVRIRA PAS. — Deux chiens faisaient leur ronde sur le boulevard, cette nuit, vers deux heures. Ils aperçurent de la lumière dans le cabaret tenu par D... Ils frappèrent à la porte; on n'ouvrit pas, mais on seigneur la lumière.

Les agents frappèrent de nouveau; ils entendirent alors les consommateurs se lever par la fenêtre, et la porte resta toujours close. Procès-verbal a été dressé contre le cabaretier.

LILLE

NECROLOGIE. — Notre excellent confrère M. Henri Lefebvre, rédacteur en chef du *Propagateur*, vient d'être douloureusement éprouvé par la perte de sa femme, le docteur Lefebvre, son frère, médecin militaire en chef, officier de la Légion d'honneur, décédé à Sens, à l'âge de 65 ans.

Que notre excellent confrère reçoive ici la respectueuse expression de nos sentiments de sincère condoléance. J. D.

NOUS lisons dans la *Gazette du Midi*: « Une feuille officielle du matin confirme la nouvelle que nous avions déjà donnée du déplacement de M. Poubelle, préfet des Bouches-du-Rhône, et de son départ pour Lille. Nous considérons ce changement comme une disgrâce. »

Si la *Gazette du Midi* est bien informée, voilà les affaires du Nord en belles mains!

SOCIÉTÉ RÉGIONALE D'HORTICULTURE. — Dimanche à six heures, au Palais Rameau, une importante exposition partielle de plantes et de primeurs, organisée par le comité de la Société régionale d'horticulture du Nord de la France. Dans la matinée, M. le maire de Lille, accompagné de M. Mongy, directeur des travaux municipaux, ont visité cette exposition.

Vers deux heures, M. le Préfet du Nord, ainsi que M. Bouffé, secrétaire général de la préfecture, se sont également rendus compte de cette exhibition. Tous ont adressé de sincères et d'enthousiasmes félicitations aux horticulteurs et aux jardiniers qui se sont empressés de répondre à l'appel de la Société.

CHRONIQUE LOCALE

TOURCOING

LES CONCOURS COLOMBOPHILES. — Voici le résultat des concours colombophiles du dimanche 6 mai sur Clermont, organisé par la société Le Bon Espoir (Fédération colombophile roubaillaise):

Classement de 323 pigeons à 6 heures. Vent Nord. Temps clair. Prix par P. 9 h. 33; E. Cateau. — 2e, P. P. 9 h. 34 1/4; Corbisier. — 3e, P. P. 9 h. 34 1/2; L. Toullet. — 4e, P. P. 9 h. 34 1/2; L. Toullet. — 5e, P. P. 9 h. 34 1/2; L. Damont. — 6e, P. P. 9 h. 34 1/2; Leman. — 7e, P. P. 9 h. 35; L. Toullet. — 8e, P. P. 9 h. 35; Mathon. — 9e, P. P. 9 h. 35 1/4; Petit. — 10e, P. P. 9 h. 35 1/4; H. Clément. — 11e, P. P. 9 h. 35 1/2; P. Dujean. — 12e, P. P. 9 h. 36; Debruyne. — 13e, P. P. 9 h. 36 1/4; H. Clément. — 14e, P. P. 9 h. 36 1/2; Hespel. — 15e, P. P. 9 h. 36 3/4; Duquenois. — 16e, P. P. 9 h. 37; A. Dury. — 17e, P. P. 9 h. 37; Van den Oude. — 18e, P. P. 9 h. 38 1/4; A. Farjany. — 19e, P. P. 9 h. 38 1/2; A. Lauwers. — 20e, P. P. 9 h. 39 1/2; Comblonier. — 21e, P. P. 9 h. 39 1/2; L. Damont. — 22e, P. P. 9 h. 40; Dujardin. — 23e, P. P. 9 h. 41; A. Duhamel. — 24e, P. P. 9 h. 41 1/2; H. Nys. — 25e, P. P. 9 h. 42; O. Lecomte. — 26e, P. P. 9 h. 42; Vandendorpe. — 27e, P. P. 9 h. 42 1/4; H. Laboussie. — 28e, P. P. 9 h. 42 1/2; Couque. — 29e, P. P. 9 h. 42 1/2; Dubrignon. — 30e, P. P. 9 h. 43 1/4; Corbisier. — 31e, P. P. 9 h. 43 1/2; D'haluin-Varasse. — 32e, P. P. 9 h. 43 1/2; Prouvost. — 33e, P. P. 9 h. 44; A. Duret. — 34e, P. P. 9 h. 45; C. Cotel. — 35e, P. P. 9 h. 45; L. Toullet. — 36e, P. P. 9 h. 45 1/2; Danstette. — 37e, P. P. 9 h. 45 1/2; D'haluin. — 38e, P. P. 9 h. 46 1/4; Froux. — 39e, P. P. 9 h. 41 1/2; Vandeveldt. — 40e, P. P. 9 h. 46 1/2; Duquenois. — 41e, P. P. 9 h. 46 1/2; Biemart. — 42e, P. P. 9 h. 47 1/4; V. Mordacq. — 43e, P. P. 9 h. 47 1/4; H. Clément. — 44e, P. P. 9 h. 47 1/4; Clément. — 45e, P. P. 9 h. 47 1/2; E. Boters. — 46e, P. P. 9 h. 47 3/4; H. Laboussie. — 47e, P. P. 9 h. 48; Mangin. — 48e, P. P. 9 h. 48; Mangin. — 49e, P. P. 9 h. 48 1/4; E. Dujardin. — 50e, P. P. 9 h. 48 1/2; Vanesse. — 51e, P. P. 9 h. 48 1/2; J. Lecomte. — 52e, P. P. 9 h. 48 1/2; Bertrand. — 53e, P. P. 9 h. 48 1/2; B. Babin.

La commission de la Fédération colombophile roubaillaise, rappelle aux amateurs son concours de Clermont du lundi 14 mai. Il y aura 300 fr. de prix d'honneur. La mise est de 1 fr. 50 par pigeon, dont 1 fr. pour prix et 50 c. pour frais et voyage. L'inscription se fera au siège de la société les *Jeunes Matelots*, rue de Lannoy, 173, à Lille. Les services religieux auront lieu à l'église du Blanc-Sean, à quatre heures précises.

LA VICTIME DE L'AGRESSION DU BLANC-SEAN. M. Victor Jaccart, sergent enterré jeudi après-midi à Roubaix. Le service religieux aura lieu à l'église du Blanc-Sean, à quatre heures précises.

L'ASSASSINAT DELBECQ. — Aucun nouveau renseignement sur l'assassinat Delbecq. L'instruction se poursuit sans amener de éclaircissements sérieux. Plusieurs témoins ont été entendus lundi, d'autres seront appelés.